



## Partage impossible suite à succession

Par **Mr\_chons**, le **06/11/2015 à 11:22**

Bonjour,  
Nous sommes 3 enfants qui venons d'hériter de 3 biens immobiliers de notre père.  
Mon père n'a laissé aucun testament.  
2 biens sont de valeurs équivalentes, le dernier étant évalué à 2 fois la valeur des autres.  
Une de mes soeurs est mineure et est représentée par sa mère (ni mariage, ni PACS ou autre).  
Notre notaire nous a assuré que nous ne pouvions pas conserver, avec ma soeur majeure, les biens les moins chers, et laisser le bien le plus cher à notre petite soeur sans qu'elle ne nous doive rien. Est-ce juste ?  
Nous nous sommes donc mis d'accord avec ma soeur majeure pour conserver 1 bien chacun (de valeur la plus faible) et revendre le dernier pour que notre petite soeur n'ait pas à nous devoir d'argent, et qu'elle puisse bénéficier d'un apport pour débiter sa vie. Mais l'ex-compagne de mon père ne l'entend pas de cette façon, et, en tant que représentante légale, s'oppose à la vente de ce dernier en ne signant pas les documents demandés par le notaire.  
Quels sont les recours possible ?  
Ne met-elle pas en péril les intérêts de sa fille ?  
Merci de vos réponses.  
Mathieu.